



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 14 DECEMBRE 2022 à 18 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
27	29	19

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, David MANDINE, Sylvestre PIGNOLY, Aix DIOP, Marc GOFFIN, Paul GAILLARD

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Emilie LAFONT, Astrid ROBERT, Patrick URAS, Michèle BOURGUE, Lydie MILAD, Bruno SBLANDANO, Amor BOUKHECHAM, Audrey SERAFINI

Conseillers Municipaux absents : Philippe VANHALST, Régis POSTIAUX

Délibération N° 127/22 -

OBJET : Décision modificative N° 4 du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane – budget 2022

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Rappelle à l'assemblée que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget.

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de la section d'investissement du budget Abbaye,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°53/22 en date du 07 avril 2022 approuvant le budget prévisionnel de l'Abbaye de Silvacane,

Vu la décision modificative n°1 en date du 19 mai 2022,

Vu la décision modificative n°2 en date du 30 juin 2022,

Vu la décision modificative n°3 en date du 6 octobre 2022,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 4 abstentions (Marc GOFFIN, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP),

APPROUVE la décision modificative n°4 du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022 1

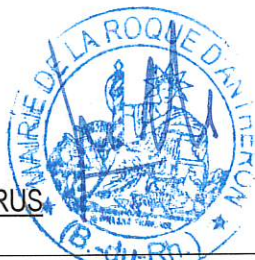
Application agréée E-legalite.com

70_DE-013-211300843-20221214-127_22-BF

CHAPITRE	INTITULÉ	DÉPENSES		RECETTES	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Section Fonctionnement					
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0,00 €	42,98 €	0.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		0.00 €	0,00 €	42,98 €	0.00 €
Section Investissement					
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42,98 €	0.00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		42,98 €	0.00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		42,98 €	0.00 €	42,98 €	0.00 €

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS

La Secrétaire de séance :

Aurélié GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le.....
Et de la publication ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022

Application agréée E-legalite.com